

# Élections du Conseil général junior Mandat 2014/2016

## Dossier de candidature



# Charte du Conseil général junior

## Principes et finalités

Le Conseil général junior permet d'apprendre les règles de la vie publique, il permet de prendre conscience de l'intérêt général et de participer aux prises de décision.

En conséquence, la formation des jeunes à la citoyenneté et aux valeurs démocratiques (représentation, délégation, négociation...) est favorisée.

Il ouvre aux jeunes un espace d'expression, de consultation et de proposition qui leur permet d'intervenir en leur nom propre. Les conseillers généraux juniors peuvent ainsi débattre, proposer et arbitrer.

Le Conseil général junior apprend aux jeunes à connaître leur département en tant qu'ensemble géographique, économique et humain, à tisser des liens entre les collégiens pour permettre des échanges et une écoute réciproque, et à accompagner les actions éducatives en lien avec le projet du jeune élu.

## Missions et compétences

### LES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL JUNIOR

- Il propose, élabore et met en œuvre des actions spécifiques en direction de l'ensemble des jeunes collégiens, dans le cadre des champs d'intervention du Département, dans l'intérêt général et sur des thèmes fédérateurs.
- Il donne un avis sur les actions du Département de la Somme en direction des jeunes.
- Il informe l'ensemble des jeunes collégiens de ses avis et réalisations.

### LES MISSIONS DU CONSEILLER GÉNÉRAL JUNIOR

Le Conseiller général junior agit conformément aux décisions prises par le Conseil général junior. Relais auprès des autres collégiens, il fait preuve d'un esprit et d'un comportement citoyen, il a le sens des responsabilités et du respect, il est ouvert aux autres. Il s'intéresse à la vie publique, à la vie de son collège, de son canton, de son département.

#### Il a pour mission de :

- ◆ **concrétiser ses idées** et aider les idées des autres à se réaliser, dans l'intérêt collectif,
- ◆ **contribuer activement à la réussite de l'action collective** des Conseillers généraux juniors par sa réflexion et son travail,
- ◆ **être le représentant de son collègue** au Conseil général junior,
- ◆ **être le relais du Conseil général junior** auprès des jeunes de son établissement,
- ◆ **informer les autres collégiens** de l'action du Conseil général junior, et les associer, par les moyens mis à sa disposition dans son collège (réunions, campagne d'affichage...),



- ◆ **proposer aux autres collégiens des actions concrètes** en rapport avec les actions décidées dans le cadre du Conseil général junior,
- ◆ **s'impliquer dans les projets développés** dans son collège en rapport avec le Conseil général junior et informer régulièrement les autres élus juniors de leur avancée,
- ◆ **être attentif et à l'écoute des préoccupations de tous les élèves** de son collège, exprimer leurs idées même si elles sont différentes des siennes.
- ◆ **assurer un rôle de représentation ou d'intervention** sur sollicitation du coordinateur.

**Il est accompagné dans ses initiatives par un référent adulte de son collège qui sera nommé par le chef d'établissement.**

### LE RÔLE DU RÉFÉRENT ADULTE DANS LE COLLÈGE :

Dans chaque collège participant au Conseil général junior, le référent adulte accompagne l' élu junior dans sa fonction en :

-  l'aidant à informer et à sensibiliser les collégiens à l'action du Conseil général junior,
-  facilitant la mise en place des projets du Conseil général junior au sein des collèges,
-  favorisant la parole du jeune élu auprès des adultes au sein du collège,
-  facilitant le travail du binôme titulaire / suppléant.

## Droits et devoirs du Conseiller général junior

Le Conseiller général junior représente, pour la totalité de la durée de son mandat, son collège, ses camarades ainsi que le Conseil général de la Somme. Sa conduite doit par ce fait être exemplaire tout comme son engagement et son assiduité, notion d'approche d'un respect citoyen.

Nom du candidat(e) :

.....

A .....

le ...../...../.....

Signature

Nom du suppléant(e) :

.....

A .....

le ...../...../.....

Signature

Nom du référent(e) :

.....

A .....

le ...../...../.....

Signature



# L'organisation et le fonctionnement

## Au Département

- ◆ Les travaux de la jeune assemblée sont centrés sur les différents thèmes proposés par les commissions.
- ◆ Le Conseil général junior se réunit en moyenne cinq mercredis par an.
- ◆ Les séances se déroulent à l'Hôtel du Département à Amiens ou dans les collèges.
- ◆ L'animation des commissions, la formation des jeunes, ainsi que la formation pédagogique des agents du Conseil général chargés d'accompagner cette opération, sont prises en charge par le Département de la Somme.
- ◆ Des agents du Département accompagnés d'animateurs de fédération d'éducation populaire animent les commissions et assurent le suivi des projets proposés par les conseillers généraux juniors.
- ◆ A chaque séance, le transport des Conseillers généraux juniors est assuré par le Département à partir des établissements scolaires ou du domicile du jeune élu.
- ◆ Les frais de restauration sont assurés par le Conseil général de la Somme.
- ◆ Les activités du Conseil général junior sont intégrées dans le contrat d'assurance du Département de la Somme.

## Au collège

- ◆ Le tutorat, impliquant l'accompagnement du jeune élu(e) et de son suppléant(e), est assuré par un référent adulte dans chaque collège.
- ◆ Le référent est informé par le Conseil général des travaux du Conseil général junior avec l'envoi des comptes rendus par courriel.
- ◆ Il met à la disposition du jeune élu dans son collège tous les moyens nécessaires à l'information et à la communication des travaux du Conseil général junior.
- ◆ Il aide dans la mise en cohérence des travaux du Conseil général junior.
- ◆ Il favorise les rencontres et échanges entre l'ensemble des élèves et les jeunes élus dans l'établissement.

### Pour tous renseignements :

Yann Leuliette, coordinateur CGJ  
y.leuliette@somme.fr

**tél. : 03 22 71 81 37**



# Modalités d'organisation des élections

## 1. Les candidatures

Les élèves de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> sont éligibles, pour un mandat de 2 ans.

Les dossiers de candidatures sont disponibles dès le début de la rentrée scolaire à l'administration de votre établissement.

Chaque candidat devra présenter l'identité de son suppléant choisi parmi les élèves des classes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>. Le suppléant devra être de sexe opposé pour respecter la parité.

Le candidat et son suppléant ne peuvent pas cumuler les mandats de délégué de classe et d' élu junior.

Les candidatures sont à déposer pour le **LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014** au plus tard à l'administration de l'établissement :

- Profession de foi
- Déclaration de candidature
- Deux autorisations parentales (une pour le titulaire et une pour le suppléant)
- Affiche de présentation de projet sur feuille Conseil général junior A3
- Charte du Conseil général junior signée conjointement par le candidat titulaire, le suppléant et le référent adulte.

## 2. Les élections

**Mode de scrutin** : uninominal majoritaire à deux tours.

Chaque établissement a la charge d'organiser ces élections.

Un candidat est élu au 1<sup>er</sup> tour s'il a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et si ceux-ci représentent au moins 25% des inscrits.

Peuvent se présenter au 2<sup>ème</sup> tour les 2 candidats ayant obtenu au 1<sup>er</sup> tour le plus grand nombre de suffrages.

Est déclaré élu, celui qui obtient le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, c'est le candidat le plus jeune qui l'emporte.

Les élections seront organisées dans les collèges ; le Conseil général de la Somme met à disposition dans ce dossier des documents de campagne électorale.

Le collège assure le déroulement des élections.

Tous les élèves du collège peuvent voter.

## 3. Les résultats

Les résultats des élections seront consignés sur un document fourni par le Conseil général qui devra être adressé par **télécopie** : 03 22 71 81 29, par **courriel** : [y.leuliette@somme.fr](mailto:y.leuliette@somme.fr) et **par courrier** avec le dossier de candidature du jeune élu dès les résultats connus. Les dossiers devront être impérativement **retournés pour le VENDREDI 17 OCTOBRE 2014** à l'adresse suivante :

**Adresse :**

**Conseil général de la Somme  
Direction de la jeunesse et des sports  
43, rue de la République  
CS 32615 - 80026 Amiens - Cedex 1  
Tél. 03 22 71 80 80**



### 4. Installation des jeunes élus

Le Président du Conseil général de la Somme procédera à l'installation de l'ensemble des jeunes élus (titulaires, suppléants) dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département (Hôtel des Feuillants) à Amiens au mois de **janvier 2015**.

L'Assemblée sera co-présidée par Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale.

Une convocation sera envoyée à chaque élu et à son référent au sein du collège, 15 jours auparavant avec les modalités d'organisation des transports.

### 5. Fonctionnement et suivi du Conseil général junior

#### LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Le Conseil général junior se réunira le mercredi en séance plénière ou en commissions.

Chaque réunion du Conseil général junior est programmée le mercredi. En fonction de l'avancée du mandat, ces réunions pourront se programmer à la ½ journée ou à la journée.

Seuls les titulaires siègeront en séances plénières et en commissions. Le suppléant ne peut assister aux réunions que si et seulement si le titulaire change d'établissement.

L'animation des commissions sera faite par des représentants des différents services du Conseil général et de ses organismes associés.

#### LE SUIVI

##### ◆ L'organisation des sessions :

Elle sera assurée par le Conseil général de la Somme (convocation, compte rendu, documentation, repas, ...)

##### ◆ Le suivi au sein des collèges :

Chaque jeune sera accompagné par l'adulte référent du collège dans son travail d'élu :

- > auprès de l'établissement scolaire,
- > auprès des jeunes de l'établissement :
  - pour la diffusion d'informations,
  - pour l'organisation des réunions d'informations.

##### ◆ Le transport des enfants :

Il sera organisé par le Conseil général de la Somme.

Les jeunes seront pris en charge à leur domicile ou au collège.

Le transport s'effectuera par taxi (covoiturage).



# Profession de foi

Je m'appelle (nom, prénom) : .....

Je suis au collège : .....

Commune de .....

Je suis en classe de .....

Mon (ma) suppléant(e) (nom, prénom) : .....

Il (Elle) est en classe de .....

## MA CANDIDATURE

Je souhaite être candidat parce que... :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Ce texte sera repris sur mon affiche « Profession de foi »*



# Déclaration de candidature

Je soussigné(e) (Nom, prénom) : .....

Né(e) le : .....

Demeurant à : .....

Mon téléphone : .....

Mon e-mail (obligatoire) : .....

Scolarisé(e) en classe de : .....

Dans l'établissement : .....

Commune de : .....

## **Déclare être candidat(e) à l'élection du Conseil général junior de la Somme**

J'ai choisi pour suppléant(e) (Nom, prénom) : .....

Né(e) le : .....

Demeurant à : .....

Son téléphone : .....

Son e-mail (obligatoire) : .....

Scolarisé(e) en classe de : .....

Dans l'établissement : .....

Commune de : .....

### **Si je suis élu(e), je m'engage pour deux ans :**

- ◆ à assister à l'ensemble des réunions du CGJ,
- ◆ à me rendre aux réunions du Conseil général junior à Amiens ou dans un autre lieu,
- ◆ à prévenir l'adulte référent de mon collège en cas d'absence justifiée,
- ◆ à informer mes électeurs de ce que je fais au Conseil général junior, et à écouter leurs remarques,
- ◆ à participer aux activités du Conseil général junior, avec l'accord de mes parents.

Fait le ..... / ..... / ....., à .....

Signature du(de la) candidat(e) :

Signature du(de la) suppléant(e) :



# Autorisation parentale

## Candidat(e) titulaire

### Je soussigné(e) :

NOM : ..... Prénom : .....

Père       Mère       Autre, à préciser : .....

Domicilié(e) : .....

Code postal : ..... Ville : .....

### Téléphone :

Domicile : ..... Portable (Père) : .....

Portable (Mère) : ..... Travail : .....

Courriel (obligatoire) : ..... @ .....

### Autorise (mon fils, ma fille) :

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

Portable : .....

Courriel (obligatoire) : ..... @ .....

Elève au collège : ..... Ville : .....

En classe de :       5<sup>ème</sup>       4<sup>ème</sup>

- ◆ à se porter candidat aux élections du Conseil général junior de la Somme et, dans le cas de son élection à se rendre aux réunions du Conseil général junior à Amiens ou dans un autre lieu ;
- ◆ à participer à l'ensemble des activités du Conseil général junior.

Je prends acte que l'organisation et l'assurance du transport, ainsi que le repas du midi seront assurés par le Conseil général de la Somme.

Suite ►



**Remarques particulières concernant votre enfant (régime alimentaire, handicap, etc...) :**

◆ **Suit-il un régime alimentaire ?**       Oui       Non

Si oui, lequel ? .....

Sans porc       Sans sel       Végétarien       Autre, à préciser : .....

◆ **Souffre-t-il un handicap ?**       Oui       Non

Si oui, lequel ? .....

Autre remarque : .....

N° de téléphone en cas d'urgence : .....

Fait le ..... / ..... / .....

Signature,

## **Autorisation parentale** **pour publication de photographie et vidéos** **de mineurs dans le cadre de leur mandat**

J'autorise le Département de la Somme à reproduire et représenter la ou les photographies représentant l'image de mon enfant, uniquement dans les supports de communication du Département de la Somme, à savoir : affiches, dépliants, tracts, publications sur le site Internet et Intranet du Département, vidéos, le blog CGJ, supports numériques (CD-ROM, DVD...), les publications presse écrite de type « Vivre en Somme », et à l'exclusion de toute utilisation commerciale ou lucrative de ces photos par le Département de la Somme dans le cadre de ses missions de service public.

Cette autorisation est accordée pour une durée de deux années à compter de sa signature.

Fait le ..... / ..... / .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »,



# Autorisation parentale

## Candidat(e) suppléant

Je soussigné(e) (Père, mère, responsable légal) : .....

Demeurant à : .....

téléphone : ..... courriel (obligatoire) : .....@ .....

Domicile : ..... Portable : ..... Travail : .....

Autorise (mon fils, ma fille) : .....

Né(e) le : .....

Elève au collège .....

En classe :  5<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>

- ◆ à participer au Conseil général junior de la Somme,
- ◆ à se rendre aux réunions du Conseil général junior à Amiens ou dans un autre lieu,
- ◆ à participer à l'ensemble des activités du Conseil général junior,
- ◆ autorise le Conseil général à produire et à diffuser des documents visuels le(la) concernant dans le cadre de ses activités au cours de son mandat.

Je prends acte que l'organisation et l'assurance du transport, ainsi que le repas du midi seront assurées par le Conseil général de la Somme.

Remarques particulières concernant votre enfant (Régime alimentaire, handicap, etc...) : .....

.....

N° de téléphone en cas d'urgence : .....

Fait le ..... / ..... / .....

Signature,

### Autorisation parentale pour publication de photographie de mineur

J'autorise le Département de la Somme à reproduire et représenter la ou les photographies représentant l'image de mon enfant, uniquement dans les supports de communication du Département de la Somme, à savoir : affiches, dépliants, tracts, publications sur le site Internet et Intranet du Département, vidéos, supports numériques (CD-ROM, DVD...), les publications presse écrite de type « Vivre en Somme », et à l'exclusion de toute utilisation commerciale ou lucrative de ces photos par le Département de la Somme dans le cadre de ses missions de service public.

Cette autorisation est accordée pour une durée de deux années à compter de sa signature.

Fait le ..... / ..... / .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »,



